



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2018 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. C. Asse. E. Bardeau. E. Legoux. C. Hamel. M. Lepaisant. V.H. Desous
J.P. Crozet. C. Grelé. JM. Tréhet.
S. Boire. M. Lebon. AP. Dupont. H. Larose. M. Barbenchon. N. Drieu. V. Gicquel
Auzannet. B. Jules Gautier. I. Guého

Excusées : F. Deterpigny. R. Charlemaine. E. Aubert S. Gout.

Absents : V. Tréhet. E. Huet. J.M. Eude. P. Carré

- Procurations :
Edith Aubert donne pouvoir à Sandrine Boire
Régine Charlemaine donne pouvoir à Marinette Lebon
Florence Deterpigny donne pouvoir à Isabelle Guého
Sylvestre Gout donne pouvoir à Christian Asse

Ajout d'une question à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter l'examen d'une question à l'ordre du jour des questions diverses : demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Évêque dans le cadre du festival ensemble.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique qu'il apportera, en question diverse, une réponse à la question posée par Jean-Michel Eude lors du dernier conseil concernant les garanties d'emprunt,.

- Désignation du secrétaire de séance :
Sandrine Boire est désignée secrétaire de séance

Approbation du Procès verbal de la séance du 27 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité de membres présents et représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION BENEVOLAT

Yves DESHAYES rappelle que le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence.

Le bénévole est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après sollicitation, soit spontanément. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé que « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc qualité de collaborateur occasionnel du service public ».

Pour assurer le fonctionnement des services dans des situations particulières, le Maire se réserve la possibilité de faire appel, notamment, à un (ou des) bénévole (s) afin d'assurer les activités suivantes :

- Accueil et orientation des visiteurs ou des personnes
- Sécurisation des accès
- Participation au fonctionnement de l'évènement
- Manutention et logistique

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 avril 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Arrivée de Nathalie DRIEU

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'accueil d'un bénévole qui précisera à minima :
 - La mission de service public : déclenchement du Plan Communal de Secours (inondations...), manifestations diverses (festival, foire...)
 - Sa durée,
 - Son activité,
 - Son référent/encadrant,
 - Les règles déontologiques et particulières

**CONTRAT DE TERRITOIRE – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Yves DESHAYES expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrage. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans le Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal d'avenant au contrat de territoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération
- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants à intégrer à l'avenant n°1 du contrat de territoire, au titre du soutien de l'attractivité et la vitalité des pôles de centralité pour l'année 2018 :

Aménagement structurant des entrées de ville

- a) Carrefour de la RD n° 118 dite route de Beaumont avec le nouveau quartier du Mont Fiquet
- b) Recalibrage et traitement du carrefour formé avec le lotissement du Poirier de Chio sur RD n° 48 accédant au lac
- c) Aménagement rue Georges Clémenceau (RD 579 en agglo entre les deux zones d'activités)

Pour un montant estimé de 460 000 € ht

Aménagement autour de la place Foch pour la dynamisation commerciale et touristique

- a) Aménagement des berges de la Touques en Centre Ville
- b) Réhabilitation du « Marché Couvert »
- c) Extension du « Marché Couvert » (+ Aménagement local ex France Télécom non chiffré à ce jour)

Pour un montant estimé de 1 040 500 € ht

FINANCES

CLOTURE DU BUDGET CENTRE DE LOISIRS

Suppression du budget annexe Centre de Loisirs" - Intégration de l'actif et du passif au budget principal et reprise des résultats 2017 au budget principal.

Depuis le 1er janvier 2017 le Centre de Loisirs a été transféré à la Communauté de Communes. Le budget annexe Centre de Loisirs est resté ouvert en 2017 afin de procéder aux dernières écritures. Ce budget étant clos définitivement au 31 décembre 2017, il convient de :

- supprimer ce budget annexe
- d'intégrer l'actif et le passif au budget principal de la Ville de Pont l'Evêque. Les écritures non budgétaires correspondantes seront effectuées par le Comptable.
- de reprendre au budget principal les résultats 2017 s'établissant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat cumulé de fonctionnement + 20 156,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé d'investissement - 24 045,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE

- **DE SUPPRIMER** ce budget annexe,
- **D'INTEGRER** l'actif et le passif au budget principal,
- **DE REPRENDRE** au budget principal les résultats 2017.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes relatifs au budget de la Ville pour un montant de 14 766,30 €

Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le Trésorier a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés ci-dessous.

Exercice	N° du titre	Nom du débiteur	Objet	Montant
2010	260	Sow Amadou	Remboursement mise en fourrière sur réquisition	219,91 €
2011	202	Salinski Camping Cars	TLPE 2010	7 310,00 €
2013	558	Securitest	TLPE 2013	385,90 €
2013	448	Sarl Corblin	Remboursement Impôts et contributions 2013	409,00 €
2013	79	Sarl Corblin	Loyer local 1 rue de Vaucelles novembre 2013	276,89 €
2013	356	Roche Bernard	TLPE 2013	22,50 €
2014	29	Sarl Corblin	Loyer 1 rue de Vaucelles juin 2014	594,92 €
2014	30	Sarl Corblin	Loyer 1 rue de Vaucelles juillet 2014	594,92 €

2014	31	Sarl Corblin	Loyer 1 rue de Vaucelles aout 2014	594,62 €
2014	24	Sarl Corblin	Loyer 1 rue de Vaucelles Janvier 2014	594,92 €
2014	25	Sarl Corblin	Loyer 1 rue de vaucelles février 2014	594,92 €
2014	204	Maison Adam	Occupation du domaine public	25,80 €
2015	201	Côté Sud	Occupation du domaine public	1 811,67 €
2015	202	Côté Sud	Occupation du domaine public	133,85 €
2015	549	Fun Kids	TLPE 2014	413,33 €
2015	484	Rivière Jean Luc	Remboursement fourrière sur réquisition	286,85 €
2016	141	Fun Kids	TLPE 2015	496,00 €

Anne Pamy Dupont demande à quoi correspond l'occupation du domaine public pour Côté Sud.

Yves Deshayes lui précise qu'il s'agit des terrasses.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur (article 6541) les titres suivants :

- Titre 260/2010 (Poursuite sans effet) 219,91 €
- Titre 202/2011 (Contestation, poursuites impossibles) 7 310,00 €
- Titre 558/2013 (Plan de 22,70€/an soit 17 ans) 385,90 €
- Titre 448/2013(Redressement judiciaire) 409,00 €
- Titre79/2013 (Redressement judiciaire) 276,89 €
- Titre 356/2013 (Poursuites sans effet) 22,50 €
- Titre 29/2014 (Redressement judiciaire) 594,92 €
- Titre 30/2014 (redressement judiciaire) 594,92 €
- Titre 31/2014 (redressement judiciaire) 594,92 €
- Titre 24/2014 (redressement judiciaire) 594,92 €
- Titre 25/2014 (redressement judiciaire) 594,92 €
- Titre 204/2014 (Commerce fermé) 25,80 €
- Titre 201/2015 (redressement judiciaire) 1 811,67 €
- Titre 202/2015 (redressement judiciaire) 133,85 €
- Titre 484/2015 (Poursuite sans effet) 286,85 €
- Titre 549/2015 (redressement judiciaire) 413,33 €
- Titre 141/2016 (redressement judiciaire) 496,00 €

ACQUISITION PROPRIETE 60 RUE SAINT MICHEL

Yves DESHAYES indique que cette propriété est située près de la mairie. Cette propriété de caractère est inscrite aux Monuments Historiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,
Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 10 décembre 2017
Vu l'accord de la propriétaire en date du 28/03/2018
Vu l'inscription au budget 2018 du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant l'opportunité pour la Ville de se porter acquéreur de la propriété cadastrée AC28 d'une contenance totale de 4a 75ca.

Arrivée de Hélène LAROSE

Christophe HAMEL demande le devenir de cette propriété.

Yves DESHAYES précise qu'il souhaite tout d'abord renforcer le quartier patrimonial. Il rappelle que la Ville est propriétaire des Dominicaines, de l'Auberge des Dominicaines ainsi que des bâtiments jusqu'à la Prison. Il souhaite adjoindre ce bâtiment aux Dominicaines et peut-être faire une annexe de la mairie. Aucun projet n'est encore défini.

Christophe HAMEL demande si c'est pour faire du logement locatif et dans quel état est l'intérieur. Yves DESHAYES précise que c'est d'époque mais que cette propriété est très bien entretenue.

Victor-Henry DESOUS pense que c'est une bonne acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de l'acquisition de la propriété cadastrée AC28 d'une contenance totale de 4a 75ca sur la base de l'estimation des domaines de l'ordre de 400 000 €
- **DIT** que la signature interviendra au cours de cette année mais que le vendeur en gardera la jouissance jusqu'au 1^{er} août 2019, et ce gratuitement.
- **DIT** que les frais de l'acte notarié ainsi que le coût des diagnostics seront à la charge de l'acquéreur
- **DIT** que la somme sera versée dans le mois de la vente de sorte que le vendeur pourra racheter un nouveau logement avant le 1^{er} août 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires
- **CHARGE** l'étude de Maître Bréavoine de la rédaction de l'acte

AMENAGEMENT - TRAVAUX

SDEC – DEPLOIEMENT DE STATIONS HYDROGENE

Christian ASSE précise que, par délibération en date du 18 janvier 2018, le SDEC ENERGIE a confirmé son engagement au côté de la Région NORMANDIE à développer la mobilité durable en votant un programme de déploiement de 5 stations de recharge pour véhicules hydrogène pour mailler le département du Calvados.

Ce programme de déploiement est entièrement financé sur le territoire par l'Europe (50%), la Région (20%) et le SDEC ENERGIE (30%).

Idéalement positionnée sur le territoire, la Ville de Pont l'Evêque a été choisie pour accueillir une des 5 stations qui sera implantée rue Georges Clémenceau à côté de la borne de recharge électrique rapide

L'Europe impose la gratuité dans la mise à disposition du terrain devant accueillir la station hydrogène.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDEC ENERGIE et la Ville définissant les conditions pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 200 m² situé le long de la rue Georges Clémenceau pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules hydrogène (voir convention jointe)

PERSONNEL

CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Yves DESHAYES rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 avril 2018,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 mars 2018,

Vu le tableau annuel d'avancement pour l'année 2018 au grade :

- Technicien Principal 1ère classe,
- d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe,
- d'Adjoint Technique Principal 2e classe,
- d'Adjoint Technique Principal 1ère classe,

Vu le départ en retraite de deux agents territoriaux,

Vu la mutation d'un agent territorial,

Vu l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires des 20 et 29 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE**

↳ La création de :

- Un poste de Technicien Principal 1ère classe à temps complet,
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet,
- Deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2e classe à temps complet,
- Trois postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet,

↳ La suppression de :

- Un poste de Technicien Principal de 2e classe à temps complet,
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2e classe à temps complet,
- Deux postes d'Adjoint Technique à temps complet,
- Trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2e classe à temps complet,
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet,
- Un poste d'Attaché à temps complet,
- Un poste de Chargé de missions intercommunales à temps non complet,
- Un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (20/35e)

- **ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées (document joint)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

COMITE TECHNIQUE (CT) et COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Yves DESHAYES informe les membres du Conseil Municipal qu'actuellement le comité technique est commun et gère les dossiers pour le personnel de la Ville et du CCAS de Pont l'Evêque.

Afin de préparer les élections des représentants du personnel qui auront lieu le 6 décembre prochain, il est demandé aux collectivités de délibérer sur l'organisation du CT et du CHSCT ;

Les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé au 1er janvier 2018 s'établissent à :

- Commune : 50 agents
 - CCAS : 13 agents
- Soit un total de 63 agents

Afin de poursuivre l'organisation actuelle qui convient au fonctionnement des deux entités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis des représentants du personnel consultés sur cette question lors de la dernière réunion du Comité Technique en date du 16 avril 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- Qu'un comité technique ainsi qu'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS de Pont l'Evêque soient créés pour les élections professionnelles.
- De maintenir le nombre actuel de représentants titulaires du personnel au CT et au CHSCT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, soit 5
- De maintenir le paritarisme en fixant le nombre de représentants de la commune et du CCAS à 5
- le recueil, par le CT et le CHSCT, de l'avis de représentants de la collectivité.

DEMANDE DE SUBVENTION – FESTIVAL ENSEMBLE

Marinette LEBON rappelle que la Ville de Pont l'Evêque organise le festival ensemble dans le cadre de la semaine européenne du développement durable qui aura lieu du 28 mai au 3 juin 2018.

Cette édition aura lieu au cœur de la Ville. Elle est composée en deux volets :

- Un volet instructif (du lundi 28 mai au vendredi 1^{er} juin) « ensemble pour l'avenir »

A destination des écoles et des collectivités avec des animations (débat, expositions...) sur des thématiques plus ciblées (l'énergie, la gestion des espaces verts dans les collectivités, les repas collectifs dans les écoles, le label Pavillon Bleu, éducation par l'environnement...).

- Un volet festif (les 2 et 3 juin 2018) – « ensemble, le festival »

A destination du grand public avec des animations pour tous (concerts, projections, ateliers, etc...) dans une ambiance musicale et festive sur des thématiques ciblées « vie quotidienne » (consommer local, jouer autrement avec les enfants, découvrir les initiatives voisines, monnaie normande etc...).

Les objectifs de cette manifestation sont :

- Faire appel aux acteurs locaux (échelle du département et de région)
- Impulser des temps d'échange entre les professionnels et le grand public sur les moyens de consommation et les pratiques éco responsables
- Eveiller la convivialité et l'accessibilité autour de la thématique : festival gratuit...

- Dynamiser le territoire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque à hauteur de 800 € dans le cadre d'une sensibilisation au développement durable auprès de tout public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont l'Evêque et la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque

QUESTIONS DIVERSES

GARANTIES D'EMPRUNT

Yves DESHAYES tient à apporter des précisions sur la question posée par Jean-Michel EUDE lors du dernier conseil municipal concernant les garanties d'emprunt.

David MARIVINGT présente le tableau des garanties d'emprunt qui figure dans le budget et rappelle que le capital restant dû est de 589 160.08 €.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS

29 avril à 10h15	cérémonie au monument aux morts place Foch journée des déportés
1er mai de 9h à 17h	portes ouvertes aux serres municipales
8 mai à 9 h 30	cérémonie au monument aux morts
10 mai à 11h30	inauguration fête du fromage
10 mai à 19h00	venue des allemands – vin d'honneur dans le parc de la mairie
26 mai à 18h00	vernissage aux Dominicaines

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES LORS DES JOURS FERIES

Sandrine BOIRE souhaite qu'un rappel soit fait sur le panneau lumineux et dans la presse sur le ramassage des ordures ménagères lors des jours fériés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.